



**CONVENTION DE PARTENARIAT
« VILLE - ETAPE »
72^{ème} TOUR DE GUADELOUPE UCI 2.2**

N° 2023 - 07

Entre,

Le Comité régional de Cyclisme des Iles de Guadeloupe
Représenté par Monsieur Frédéric THEOBALD en sa qualité de Président.

Domicilié au Vélodrome Amédée DETRAUX
97122 BAIE-MAHAULT

D'une part,

Ci-après dénommé « le Comité »

Et,

La Ville de Baillif
Représentée par Madame Marie-Yveline PONCHATEAU, en sa qualité de Maire
dûment mandatée,

Dont le siège est Hôtel de Ville
97123 BAILLIF

D'autre part,

Ci-après dénommée « la Collectivité »
Il a été exposé et convenu ce qui suit :

Article I – OBJET DE LA CONVENTION

Le Comité, organise la compétition cycliste suivante :

- du 4 au 13 août 2023, le 72^{ème} Tour de la Guadeloupe UCI 2.2.

Cet évènementiel grand public représente un moment fort du calendrier sportif local.

A ce titre, la Collectivité accepte de recevoir :

- L'arrivée de la troisième étape, le lundi 7 août 2023.

Article II – OBLIGATION DE LA COLLECTIVITE

1. Mises à disposition de moyens logistiques.

La Collectivité s'engage à mettre à disposition du Comité :
VOIR ANNEXE.

2. Participation financière.

Une participation financière à hauteur de Dix-Huit Mille euros (18 000.00 €) sera versée au Comité afin de permettre l'organisation de la compétition.

La Collectivité s'engage par ailleurs à fournir une copie de la délibération relative cette participation financière avant le 31 juillet 2023.

3. Réunion de préparation.

Afin de permettre un travail constructif et rationnel, une réunion de préparation sera organisée par les responsables de la Collectivité et autres autorités (élus, service technique, police municipale, gendarmerie nationale, etc....) ainsi que la délégation du Comité et le régisseur mandaté par ce dernier.

4. Revue du Tour.

La Collectivité s'engage à fournir pour la Revue du Tour le mot du Maire ainsi que sa photo avant le **9 juin 2023** par mail à crcg-compta@outlook.com et tourdeguaadeloupe@citronmer.com.

Article III – OBLIGATION DU COMITE

Le Comité s'engage quant à l'organisation générale de l'évènement, notamment l'arrivée de la première étape du 72^{ème} Tour de la Guadeloupe UCI 2.2 sur le territoire de la Collectivité, ainsi qu'à la promotion de la ville dans sa communication médiatique.

Article IV – INCESSIBILITE DES DROITS

La présente convention étant conclue « intuitu personae », le Comité ne pourra en céder les droits qui en résultent à un tiers.

En particulier, il ne pourra pas sous louer même à titre gracieux tout ou partie des équipements mis à sa disposition.

Article V – RESPONSABILITE DU COMITE

Les équipements ne pourront être utilisés à d'autres fins que celles qui concourent à l'objet du Comité et de la présente convention sans l'accord préalable de la Collectivité.

Article VI – DUREE

La présente convention prend effet dès signature des parties. Elle prend fin à l'issue du 72^{ème} Tour de la Guadeloupe UCI 2.2, soit le 13 août 2023 en accord avec les différents articles de la présente convention.

Article VII – LITIGES

Toutes contestations ou litiges pouvant résulter de l'interprétation – de l'exécution et/ou du terme du présent contrat sera soumis au Tribunal Administratif de Basse-Terre.

Fait à Baie-Mahault, le 30 janvier 2023
(en double exemplaires)

LE COMITE,

LA COLLECTIVITE,

LE PRESIDENT,

LE MAIRE,

Frédéric THEOBALD

Marie-Yveline PONCHATEAU

Envoyé en préfecture le 26/04/2023

Reçu en préfecture le 26/04/2023

Publié le



ID : 971-219711041-20230412-2023_02_19-DE



Comité Régional de Cyclisme des îles de Guadeloupe

Guadeloupe, Marie-Galante, Les Saintes, La Désirade, Saint-Martin, Saint-Barthélemy

72ème TOUR CYCLISTE INTERNATIONAL DE LA GUADELOUPE UCI 2.2 année 2023

Etape 3, : 158,000 kms : TROIS-RIVIERES/ BAILLIF

CHECK-LIST LIGNE D'ARRIVEE BAILLIF SAINT-ROBERT

Lundi 07 août 2023 Arrivée : 13h57

POSTES	OBLIGATIONS DE LA VILLE ETAPE	OBLIGATIONS DU CRCIG
<p>LIGNE D'ARRIVEE BAILLIF SAINT ROBERT (ROUTE DE KARATA).</p> <p>ARRÊTÉS MUNICIPAUX</p> <p>DÉRIVATION ou DÉVIATION</p> <p>BARRIÈRES</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Ligne d'arrivée • Nettoyage et marquage de la ligne d'arrivée (4 cm de largeur, peinte en noir sur une bande de couleur blanche ayant une largeur de 72 cm, soit de 34 cm de chaque côté de la ligne noire). • Le revêtement doit être dans un état convenable pour éviter toutes chutes ou tous incidents pour les coureurs. • Arrêtés municipaux <p>Interdisant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le stationnement des marchands ambulants dans le périmètre de sécurité. - le stationnement des tous les véhicules dans les rues empruntées par la manifestation - l'alcool et les armes <p>Autorisant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la fermeture de la circulation à partir de 7h00 du matin pour la mise en place de la ligne et de toute la logistique du tour. <p>Régulant :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les déviations autour de l'espace d'arrivée. • Cette zone est accessible exclusivement aux Responsables de l'organisation, aux coureurs, aux Directeurs sportifs, aux officielles, à la presse accréditée. <p>Zone de 400 m de barrières avant la ligne d'arrivée et 350 m barrières après la ligne des 2 côtés de la chaussée.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Prévoir des barrières pour matérialiser les différentes déviations qui seront mises en place • Prévoir des barrières pour baliser tous les pôles sensibles du site. • Les barrières de sécurité pour la ligne d'arrivée, doivent être poser dès le matin 6h00. <p>- Fournir les différents emplacements de parking.</p>	<p>Vérification de la conformité de la ligne d'arrivée.</p> <p>Accompagnement sur le suivi et l'application des arrêtés, dans l'espace réservé à l'organisation de l'arrivée.</p> <p>La dérivation est une voie d'évacuation obligatoire pour tous les véhicules circulant à l'échelon courses et n'étant pas autorisés à franchir la ligne d'arrivée. Emplacement : Rue..... </p>

Comité Régional de Cyclisme des îles de Guadeloupe

Guadeloupe, Marie-Galante, Les Saintes, La Désirade, Saint-Martin, Saint-Barthélemy

72ème TOUR CYCLISTE INTERNATIONAL DE LA GUADELOUPE UCI 2.2 année 2023

<p>PARKINGS</p>	<p>*Voitures officielles..... *Caravane publicitaire..... *Voitures technique..... *Voitures des exposants du village..... -Fléchage visible des parkings obligatoires. -Police Municipale ou ASVP dès 7 heures pour faire respecter les emplacements réservés (caravane publicitaire, voitures officielles, voitures techniques, exposants du village du tour.)</p>	<p>Gestion des lieux de stationnement *Voitures officielles *Caravane publicitaire *Voitures techniques Fournis par la ville étape</p>
<p>LOGISTIQUE TECHNIQUE, CHAPITEAUX</p>	<p>* 1 Podium de remise protocolaire. (4 tables et 20 chaises) * 3 chapiteaux pour la conférence de presse (4 tables et 15 chaises) * 2 chapiteaux pour le direct télé (2 tables et 10 chaises) * 1 chapiteaux Canal 10 * 2 chapiteaux pour le contrôle sanitaire (3 tables et 10 chaises) *Prévoir un emplacement pour le village du tour. *6 praticables ou mini podium pour les photographes</p>	<p>-Définir les lieux des différents pôles du site (Podium du tour, espace presse, village du tour) -20 à 30 chapiteaux pour le village du tour Emplacement à contrôler. Fixer lieu emplacement des praticables photographes.</p>
<p>CONTRÔLE ANTIDOPAGE</p>	<p>• Lieu : emplacement sur la surface d'arrivée. • Eau et boissons pour les coureurs. Trois zones distinctes : - une salle d'attente (tables, chaises, glacière avec des boissons scellées : eau, jus, boissons non alcoolisées) - des toilettes pour les prélèvements (avec douche, papier toilette) -Salle du contrôle biologique, équipé d'un bureau, de toilette et d'une douche. (Bureau, chaise, téléphone, réfrigérateur ou glacière pour garder les échantillons au frais avant leur transport, poubelle, prises électriques).</p>	<p>*gestion du lieu par le CRCIG Placé à proximité de la ligne d'arrivée et très clairement signalisé à partir de celle-ci. (Panneaux) Accès gardé et réservé aux seules personnes accréditées et concernées par le contrôle antidopage. Adresse</p>
<p>ENERGIE ELECTRIQUE <i>S'assurer que la puissance électrique sera suffisante pour les besoins de la ligne d'arrivée.</i></p>	<p>• 2 prises 220V ligne d'arrivée côté droit. • 2 prises 220V ligne d'arrivée côté gauche. • 1 prise en triphasée sur la ligne d'arrivée • Electrification des chapiteaux du village du tour</p>	<p>*Gestion du village Informers la ville étape en cas de besoins spécifiques ou particulières d'un ou plusieurs exposants.</p>
<p>SONORISATIONS DIVERSES</p>	<p>Prévoir prise en triphasée ou groupe électrogène pour la sonorisation du podium protocolaire.</p>	<p>-Sonorisation ligne d'arrivée. -Sono (point presse). -Sono podium protocole.</p>

Comité Régional de Cyclisme des îles de Guadeloupe

Guadeloupe, Marie-Galante, Les Saintes, La Désirade, Saint-Martin, Saint-Barthélemy

72ème TOUR CYCLISTE INTERNATIONAL DE LA GUADELOUPE UCI 2.2 année 2023

DEVIATIONS	<ul style="list-style-type: none"> Prévoir présence de la police sur les points de filtrage des véhicules riverains et publics. 	<ul style="list-style-type: none"> SIGNALEURS
POSTE DE SECOURS	2 Chapiteaux avec rideaux, entièrement fermés pour les premiers secours. 2 tables et 10 chaises.	<ul style="list-style-type: none"> Présence service de secours. Détermination du lieu.
SECURITE ET PROTOCOLE SANITAIRE	Présence de la police Municipale et responsable de sécurité de la ville étape. Désignation d'un Référent sécurité. Fournir un plan de positionnement des signaleurs pour les points visités par la course sur votre territoire.	<p>Agents de sécurité, responsable de sécurité sanitaire.</p> <p>Prise en charge des signaleurs.</p> <p>Notre responsable des signaleurs sera en étroite collaboration, avec le responsable de votre police municipale.</p>
PERMANENCE ET DELIBERATION DU JURY	<p>Délibération jury lieu :</p> <ul style="list-style-type: none"> Une salle fermée et réservée exclusivement aux arbitres avec : Tables, chaises Photocopieur et imprimante Connexion internet (A prévoir en cas de défaillance du camion) Service médical : Une salle réservée au médecin. A prévoir en cas de défaillance du camion 	<p>Camion ligne d'arrivée</p> <ul style="list-style-type: none"> -Informatique, et délibération. -Emplacement du camion sur la ligne -d'arrivée Glacière avec boissons fraîches.
RESTAURATIONS ET COLLATIONS	<p>Prévoir 500 REPAS.</p> <ul style="list-style-type: none"> -Mode de service -Lieu de prise des repas : 	<p>Gestion.</p> <ul style="list-style-type: none"> *Une équipe du CRCIG sera chargée de la gestion repas et la collaboration avec les différents clubs. *Le menu sera communiqué par le CRCIG
ANIMATIONS LIGNE D'ARRIVEE	Prestations possibles des associations de la ville ou la commune d'arrivée et ceci jusqu'à 1 heure avant l'arrivée de la caravane publicitaire.	<p>Animation et présentation.</p> <p>Speaker officiel.</p>
PARTENARIAT	La ville étape n'est pas autorisée à commercialiser des produits sur l'étape du tour international de Guadeloupe UCI 2.2 arrivant chez elle. Par conséquent ils pourront nous remettre 4 banderoles à l'effigie de la ville, qui seront posées à proximité de la ligne d'arrivée.	<p>Gestion de la ligne d'arrivée</p> <ul style="list-style-type: none"> -Pose des banderoles et des autres produits commerciaux de la ligne d'arrivée.

Validation de la check-list

Le représentant de la ville étape

Le représentant du CRCIG